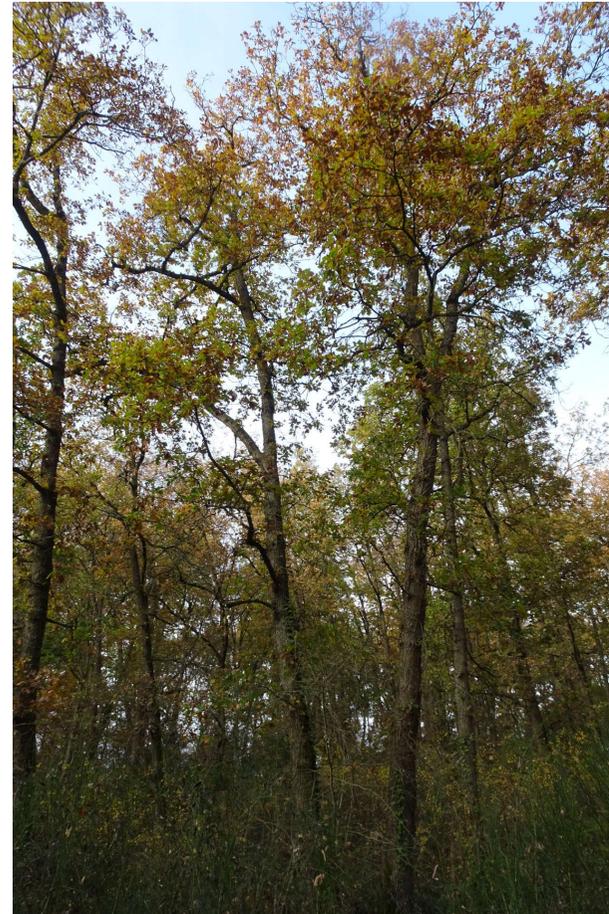


Gestion des bois de Saint-Orens

Synthèse des recommandations CCC
suite aux visites et réunions suivantes
du groupe « Gestion des bois »

- **27 mars 2021** : réunion CCC (groupe)
- **17 avril 2021** : visites du site du futur Parc de Tucard et du bois de Tachou (avec Serge Jop et Pierre Audoubert)
- **5 mai 2021** : présentation en CCC
- **9 octobre 2021** : visite du bois des Chanterelles (avec Jean-Marie Kessler)
- **5 décembre 2022** : réunion du groupe (reprise réflexions)
- **28 janvier 2022** : visite du bois du Tricou (avec Marie-Christine et Benoît Lermuzeaux).
- **20 mars 2023** : réunion de groupe (préparation présentation synthèse au CCC)



Les bois de Saint-Orens

5 bois municipaux : tous en EBC (Espaces Boisés Classés)

- Chanterelles : 15 ha
- Bois du Bousquet : 7 à 8 ha
- Tachou : 3 ha
- Coustou : 2 ha
- Tardieu : 1 ha

Autres bois :

- Forêt urbaine (municipale): 0,6 ha
- Bois de l'ancienne gendarmerie (privés) : 0,3 à 0,4 ha
- Le bois du Tricou : 19 ha sur Labège + Saint-Orens) = (privés + Conseil départemental)



Fonctions principales
Promenades/bien-être, îlots de fraîcheur
et réservoirs de biodiversité

Bois du Bousquet

- 7 à 8 ha, bois très ancien , très riche en biodiversité, très utilisé pour promenades/jogging...
- Recommandations CCC
 - ✓ Gestion en libre évolution à maintenir sauf éclaircissages, si nécessaires, pour la lutte contre sangliers
 - ✓ Réaliser un diagnostic poussé pour la gestion future du bois
 - ✓ Ni allée, ni sentier complémentaire (à étudier éventuellement passerelle derrière Altigone).
 - ✓ Veiller au bon état de la mare, du ruisseau et des fossés
 - ✓ Le rendre plus attractif et pédagogique : panneaux (écologique et historique), palissades observations...



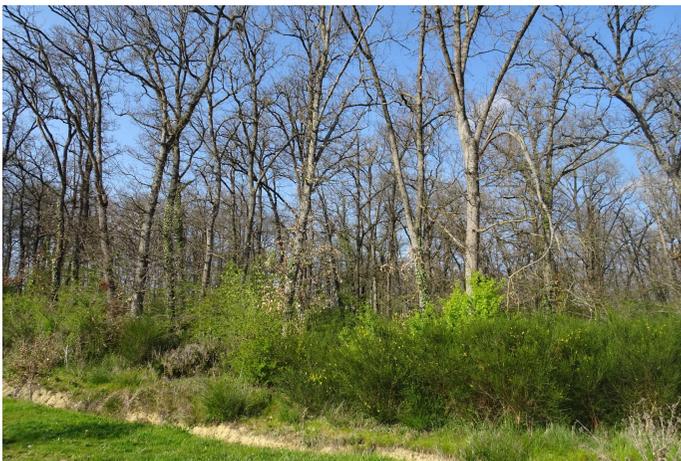
Bois des Chanterelles



PJ et EM, CCC, Gestion des Bois

- Plus grand bois de Saint-Orens, bois récent issu de friches
- Fait partie ENS de 20 ha (15 ha bois, 4 ha milieux ouverts, 1 ha lac)
 - ✓ Site (bois et lac) labellisé en Espace Naturel Sensible et la zone humide de l'étang de Corail inscrite au Conservatoire Départemental des Zones Humides le 7 juillet 2022.
 - ✓ Achat par Mairie de la partie privée : décembre 2022
 - ✓ Diagnostic et plan de gestion seront élaborés en 2023 et 2024
 - ✓ Mise en œuvre plan de gestion : 2025-2030
- Recommandations CCC
 - ✓ Maintenir fonctions biodiversité et ilot de fraîcheur
 - ✓ Partir sur la base d'une conduite technique en libre évolution en l'adaptant si nécessaire suite à diagnostic ENS afin de
 - favoriser la biodiversité végétale et animale
 - limiter les populations de sangliers
 - ✓ Bien intégrer la notion de Trame Verte et Bleue pour permettre à ce bois d'être relié aux autres réservoirs de biodiversité.
 - ✓ Développer les fonctions promenade (sentiers...) et pédagogique en liant bien les deux entités (bois et lac)
 - ✓ Associer CCC et SONE dans comités technique et de pilotage sans oublier consultation des riverains et quartiers environnants à certaines étapes.

Bois du Tachou



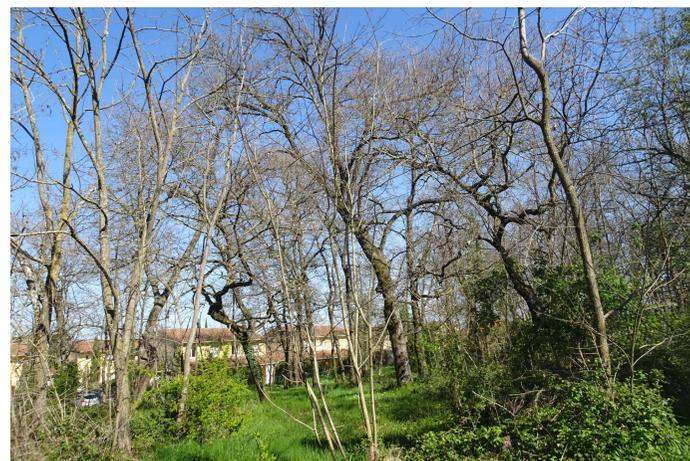
- Bois ancien (coupé en 2 parties inégales) avec grands arbres, sans sentier.
- Riche biodiversité aviaire et mammifères
- Réservoir de biodiversité et corridor écologique vers Tucard, Tricou, Chanterelles....).
- Recommandations CCC
 - ✓ Maintenir gestion en libre évolution
 - ✓ Pas d'aménagements type sentiers...(sauf panneau pédagogique à l'extérieur).
 - ✓ Veiller à continuités écologiques

Bois de Coustou et de Tardieu



Coustou (2 ha)

- Petit bois avec un sentier traversant bien utilisé.
- Conduite en libre évolution à pérenniser
- Recommandations CCC
 - ✓ Pas d'évolution à prévoir hormis un peu de signalétique



Tardieu (1 ha)

- Petit bois enclavé entre maisons de lotissements
- Pas vraiment de chemins mais larges allées en herbe
- Recommandations CCC
 - ✓ Conduite en libre évolution avec passage pour faucher à faible fréquence l'herbe sur larges allées
 - ✓ A priori, pas d'évolution à prévoir (un peu de signalétique)

Forêt Urbaine



- Plantée en début 2021 (chantier participatif) en bordure futur Parc de Tucard
- 12 000 arbustes et arbres selon deux méthodes
 - Miyawaki : 3 pl/m²; godets, irrigation
 - Traditionnelle : 1 pl/m², racines nues, sans eau
- Recommandations CCC
 - Mettre en place information régulière sur évolution de la forêt
 - Réaliser un bilan technico-économique en vue éventuelles futures plantations, et, si possible amener un organisme scientifique à suivre l'évolution du site.
 - Signalétique à compléter quand sera ouvert au public
 - Bien intégrer cette forêt (sentiers...) avec sentiers du Parc de Tucard
 - Bien relier à corridors écologiques

Bois de l'ancienne gendarmerie



- Bois jeune (essences végétales peu variées mais faune aviaire assez variée) appartenant à privés.
- Conduit en libre évolution depuis plus de 20 ans
- Projet Mairie = Classement en Espace Vert Protégé(EVP)
- Recommandations CCC
 - ✓ L'objectif est que ce bois reste un ilot de fraîcheur, un réservoir et un relais de biodiversité et que la promenade des habitants de la résidence senior mais aussi des autres riverains puisse être possibles dans cet espace.
 - ✓ Il est aussi souhaité qu'un cheminement doux soit prévu autour de l'espace
 - ✓ Demande que SONE ait un avis consultatif en cas de déclaration préalable de travaux (si classé EVP et non EBC)

Bois du Tricou



Bois du Tricou

- A cheval sur Labège et Saint-Orens
 - En grande partie (partie Saint-Orennaise) sur emplacement réservé(propriété département) depuis 40 ans pour projet de contournement Sud-Est (compétence Métropole)
 - Bois jeune avec faune variée et abondante
 - Point de convergence de nombreux corridors
 - Quelques sentiers, peu d'indications
 - Situé au sein d'une zone paysagère variée très intéressante et appréciée des promeneurs.
-
- Recommandations (Evolution tributaire de sa situation sur un ER, de l'évolution du projet); Néanmoins, CCC recommande
 - Poursuite conduite en libre évolution
 - Préservation corridors
 - Valorisation intercommunale de cette zone (balisage, panneau pédagogique...) pour promenade, bien-être...
 - Mener réflexion sur classement du bois en EBC et de la zone (Bois + environs : coteau sud, ruisseau Tricou...) en ENS.



Gestion des bois de Saint-Orens

Recommandations globales(1)



- **La conduite en libre évolution**, réalisée depuis plus d'une trentaine d'années dans les différents bois, apparaît comme la conduite de base à poursuivre, pour préserver et enrichir cette biodiversité. Deux éléments cependant à prendre en compte :
 - ✓ Localement, afin de réduire la « pression sangliers » il ne doit pas être exclu que des débroussaillages soient effectués mais, de façon toujours raisonnée, pour ne pas nuire à la faune en place (oiseaux...).
 - ✓ A condition qu'un diagnostic environnemental soit effectué (cas prochain par exemple de l'ENS du bois du Bousquet) par des structures spécialistes, des évolutions dans cette conduite peuvent être envisagées si elles apparaissent réellement utiles à une amélioration de la biodiversité locale.
- **Les bois**, réservoirs de biodiversité, font partie intégrante de la **Trame Verte et Bleue**. Il est important qu'ils soient reliés entre eux et avec d'autres réservoirs de biodiversité par des corridors fonctionnels : c'est un élément essentiel à prendre en compte lors de l'aménagement de la commune (Axe1 du PADD Métropole).

Gestion des bois de Saint-Orens

Recommandations globales(2)



- La fonction **promenade/source de bien-être** permettant de marcher/faire de l'exercice dans un lieu calme, de profiter de la fraîcheur des bois, d'observer la biodiversité est déjà largement utilisée dans certains bois. Elle correspond par ailleurs à une pratique croissante depuis les confinements et son impact sur la santé est de plus en plus reconnu.
 - ✓ D'importants points d'amélioration existent
 - Installation de panneaux explicatifs sur la gestion des bois, les essences présentes, la description du milieu, les mesures de préservation...(La signalétique actuelle existe sur certains sites mais est vieillissante et pourrait être largement améliorée.)
 - Meilleure signalétique des sentiers (Bois du Tricou, bois des Chanterelles, ...)
 - En revanche, la création de nouveaux sentiers (hormis cas particulier du bois des Chanterelles dans le cadre de l'ENS, voire bois du Tricou) n'apparaît pas globalement nécessaire.

Merci de votre attention

